



Déclaration liminaire
du **SUNDEP SOLIDAIRES**
et de la **CGT- EP**



CCMA du 5 février 2025

Mesdames, Messieurs,

Mercredi 5 février 2025, nous nous retrouvons pour la première commission consultative mixte (CCMA) pour l'année 2025-26. C'est une date bien tardive pour une première réunion et nous saluons l'annonce faite par Monsieur Pierre, lors du groupe de travail sur les modalités d'évaluation des maîtres délégué-es, de convoquer une première réunion de rentrée en début d'année 2026.

Les maîtres délégué-es (MD), enseignant-es non titulaires du privé sous contrat, accomplissent un travail essentiel à l'Éducation nationale, laquelle serait bien en peine de faire sans eux, étant donné les difficultés de recrutement. Pourtant, malgré ce rôle crucial, au lieu de les reconnaître comme des professionnel·les à part entière, le rectorat les traite avec désinvolture. Comme le prouvent la dernière circulaire de l'administration au sujet de leur toute nouvelle évaluation professionnelle. Avant, les MD changeaient d'échelon automatiquement tous les trois ou quatre ans. Dorénavant, le changement d'échelon, nouvellement appelé niveau, est soumis à une inspection : c'est ça « l'école de la confiance ! ».

Un groupe de travail sur l'évaluation des MD a été réuni juste avant les fêtes de fin d'année, le 19 décembre, dans l'urgence. Les inspections des MD prévues dans le nouveau cadre de gestion ont ensuite commencé dès la rentrée de janvier, et ce avant même la parution de la circulaire. Celle-ci a été envoyée beaucoup trop tard, près de deux semaines après la reprise. On n'envoie pas un faire-part de mariage après les noces. Le rectorat si ! On s'attendait donc au moins à un travail ayant pris en compte les remarques soulevées par nos syndicats lors de la réunion. Le résultat est en réalité d'une grande imprécision.

Les maîtres délégué-es partagent les mêmes conditions de travail que leurs collègues titulaires. Ils sont confrontés au même stress quotidien et aux mêmes défis pédagogiques. Et la mise en place chaotique de ces inspections ne fait qu'ajouter à la pression, alors que ces enseignant-es, déjà précarisé-es, méritent autant d'attention et de respect que leurs homologues titulaires.

Le Sundep-Solidaires et la CGT-EP rappellent que les Maîtres Délégué·es ne sont pas des sous-traitants de l'Éducation nationale, mais des professeur·es à part entière. Ils et elles effectuent le même travail, avec les mêmes exigences, le même engagement, que leurs collègues titulaires. Il est donc urgent de garantir une évaluation professionnelle, claire et équitable, tenant compte des difficultés supplémentaires liées à leur statut précaire : une évaluation respectueuse.

Ainsi regrettons-nous la précarisation toujours accrue des personnels non titulaires de l'Éducation nationale alors que des postes restent vacants et des classes sans professeur·es. Nos deux organisations syndicales Sundep-Solidaires et CGT-EP demandent de meilleures conditions de travail pour exercer et une reconnaissance du métier qui le rende plus attractif.

Concernant les enseignant·es, titulaires comme non titulaires, les tâches administratives qui nous incombent sont de plus en plus lourdes. Et paradoxalement, malgré la charge de travail croissante et l'inflation des dernières années, le gel du point d'indice, la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie à 90%, sont de très mauvais signaux envoyés aux agent·es.



Si nous nous réjouissons de la perspective d'un abandon du SNU, il n'empêche que la politique du « choc » des réformes que nous subissons ces dernières années ne nous permet pas d'évaluer les résultats des pratiques qui nous sont imposées. C'est toujours de façon technique, sans tenir compte de la réalité des professeur·es dans les classes, que sont administrées les affaires de l'école. Les personnels de l'éducation ont besoin de temps long, de ressources matérielles et humaines pour mener à bien leurs missions.

Dans les établissements privés sous contrat, et nous pouvons notamment en témoigner à Paris, les pressions sont d'autant plus fortes qu'ils sont gérés comme des entreprises, mettant les professeur·es, les spécialités, les personnels, les établissements. Eux-mêmes... en concurrence, dans une culture de la performance qui ne peut être la dynamique que l'on donne à un service public d'éducation.

En ce sens, nous rappelons que le Sundep-Solidaires et la CGT-EP demandent que les chef·fes d'établissement du privé qui évaluent les maîtres aient une formation commune avec les chef·fes d'établissement du public puisqu'ils apprécient un référentiel de compétences qui émane de l'Éducation nationale. Leur critères d'évaluation ne peuvent être laissés à l'arbitraire et relever de considérations liées « au caractère propre » des établissements.

À ce titre, nous rappelons aussi que nous demandons à ce que le groupe de travail sur la laïcité soit maintenu, en plus des nouveaux contrôles mis en place et dont il pourrait être fait un bilan. Ces contrôles, comme les évaluations des établissements, qui se préparent en amont, ne peuvent se substituer aux discussions des problématiques réelles rencontrées au sein des établissements.

Un courrier devait être envoyé aux chef-fes d'établissement à la fin de l'année scolaire 2023-24, puis en fin d'année 2024. Si notre nouveau premier ministre est proche de l'Église catholique, nous ne pouvons imaginer pour autant que le rectorat de Paris soit complice d'une re-christianisation de nos écoles.

Par ailleurs, l'Enseignement catholique a signé un engagement avec le Ministre de l'Éducation nationale Pap N'Diaye pour plus de mixité sociale dans les établissements privés sous contrat. Nous demandons que « ce vœu pieux » soit suivi d'actes en direction des élèves les moins favorisé-es et notamment les mineurs non accompagnés.



Ces jeunes vivent actuellement à la Gaité lyrique et dans quatre gymnases parisiens dans des conditions de précarité intolérables. Ils attendent leur convocation à la CASNAV, parfois pendant des mois, pour effectuer leurs tests de niveau en vue de leur intégration dans des établissements parisiens. Ils attendent ensuite, parfois des mois, une affectation dans un collège ou lycée parisien. Ils se voient trop souvent refuser leur inscription faute de places disponibles.

L'Enseignement catholique doit participer à l'effort national d'intégration et d'inclusion et accueillir des jeunes qui sont en droit d'avoir accès à l'éducation et l'instruction.

Enfin, le retrait de la part collective du Pass culture, en cours d'année, sans aucun préavis, ne présage pas non plus d'un juste accès à notre patrimoine culturel et artistique en fonction des territoires !

Merci.

SUNDEP-Solidaires Paris

Permanence le vendredi à partir de 15h

Bourse du Travail – Bureau 316
85 rue Charlot 75003 PARIS

01 83 94 67 85 ou 06 43 49 96 40

sundep.paris@gmail.com

www.sundep-paris.org

Rejoins-nous

